

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS 2025 09 23

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le mardi 23 septembre 2025 à 19 h 30 au centre administratif, 630 rue Ellice à Beauharnois, à laquelle les membres suivants sont présents et forment quorum.

Membres du conseil d'administration présents :

Nathalie Beaulieu, Yannick Brière, Émilie D. Frenette, Gaétan Dupras, Maryse Firth, Mélanie Gallant, Jean-Sébastien Guimond, Violette Leroux, Catherine Martel, Louis-Philippe Primeau (ayant le droit de vote), Marie-Claude Richer, Claude-Émilie Roy et Robin St-Pierre

Directeurs et directrices :

Luc Langevin, secrétaire général, Steeve Lessard, François Robichaud, directeur général adjoint à la réussite, et Suzie Vranderick, directrice générale

Absences : Vicky Chiasson (sans droit de vote) et Pierre Lefebvre

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Gaétan Dupras, ouvre la séance à 19 h 30. Le quorum est constaté.

CA-3884-250923

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Marie-Claude Richer propose que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2025
4. Questions du public
5. Points d'information
 - 5.1 Rapport de la direction générale
 - 5.2 Dépôt du tableau de bord sur la délégation de fonctions et pouvoirs
 - 5.3 Dépôt des recommandations du Protecteur régional de l'élève
 - 5.4 Formulaire Déclaration des membres du conseil d'administration et Dénonciation d'intérêts des membres du conseil d'administration
 - 5.5 Correspondance
 - 5.5.1 Dérogation PPP-FP 15 ans
6. Points de décision
 - 6.1 Adoption des lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics

- 6.2 Adoption du processus de consultation en vue de la modification de la politique de maintien ou de fermeture des écoles, de changement de la destination des immeubles et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école
- 6.3 Budget 2025-2026
- 6.4 Demande de financement au ministère de l'Éducation du Québec pour l'ajout d'espace - PQI 2026-2036 secteur Formation générale des jeunes
- 6.5 Dépôt d'une demande au ministère de l'Éducation pour obtenir un renouvellement de l'autorisation provisoire d'offrir la formation menant à un DEP en Mécanique agricole
- 6.6 Autorisation du dirigeant pour un mode d'adjudication de contrat autre que celui défini par la Politique relative à la gestion contractuelle pour des services professionnels visant à accompagner des enseignants non légalement qualifiés détenteurs d'un baccalauréat qui suivent des cours à l'Université TÉLUQ
- 6.7 Autorisation du dirigeant pour un mode d'adjudication de contrat autre que celui défini par la Politique relative à la gestion contractuelle pour des services professionnels en vue de la mise en place d'un plan de mesures d'urgence
- 6.8 Demande de financement au ministère de l'Éducation du Québec pour l'ajout d'espace - PQI 2026-2036 secteur Formation générale des adultes
- 6.9 Adoption de la Politique relative à la sécurité de l'information, à l'utilisation des ressources informationnelles et à la protection des renseignements personnels
- 7. Comités du conseil d'administration
 - 7.1 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 7.2 Comité de vérification
 - 7.3 Comité des ressources humaines
- 8. Comité de parents
- 9. Questions du public sur les points traités lors de la séance
- 10. Levée de la séance
- 11. Échange entre les membres du conseil d'administration (huis clos) et évaluation de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CA-3885-250923

3. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2025

Mme Claude-Émilie Roy propose d'exempter le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2025 et M. Robin St-Pierre propose qu'il soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

5. POINTS D'INFORMATION

5.1 Rapport de la direction générale

Mme Suzie Vranderick et M. Robichaud font une présentation des activités de la direction générale ayant été effectuées entre le 26 août et le 23 septembre 2025.

5.2 Dépôt du Tableau de bord sur la délégation de fonctions et pouvoirs

Mme Suzie Vranderick dépose le tableau de bord de la délégation de fonctions et pouvoirs pour les décisions prises par les délégués depuis le 26 août dernier et fait état des principales décisions prises par les directions de services depuis la dernière séance du conseil d'administration.

5.3 Dépôt des recommandations du Protecteur régional de l'élève

Mme Suzie Vranderick procède au dépôt des recommandations du Protecteur de l'élève dans le cadre du traitement d'un différend sur lequel celui-ci a procédé à une enquête. Le rapport a été transmis aux membres du conseil d'administration avec l'ordre du jour.

5.5 Correspondances

5.5.1 Dépôt de la lettre du ministre de l'Éducation relative à la demande de dérogation PPP-FP 15 ans

6. POINTS DE DÉCISION

CA-3886-250923

6.1 Adoption des lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics

CONSIDÉRANT la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* qui obligent les organismes publics à se doter de lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction;

CONSIDÉRANT que le CSSVT a adopté ses lignes internes de conduite lors de l'adoption de la Directive;

CONSIDÉRANT que les lignes internes s'appliquent aux contrats d'approvisionnement, aux contrats de services et aux contrats de travaux de construction visés à l'article 3 de la LCOP et à ceux qui y sont assimilés, que le CSSVT peut conclure avec une personne ou une société visée à l'article 1 de la LCOP ou avec une personne physique qui n'exploite pas une entreprise individuelle;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la Directive, lesquelles font en sorte qu'il est nécessaire de procéder à la révision des lignes internes concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction du CSSVT;

Mme Catherine Martel propose

D'adopter les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics telles que proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3887-250923

6.2 Adoption du processus de consultation en vue de la modification de la politique de maintien ou de fermeture des écoles, de changement de la destination des immeubles et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) désire prendre des décisions justes et équitables pour tous les élèves et leurs parents;

CONSIDÉRANT que le CSSVT doit assurer un respect des encadrements légaux;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer une mise à jour de la politique de maintien ou de fermeture des écoles, de changement de la destination des immeubles et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école;

CONSIDÉRANT que la mise à jour de cette politique requiert une consultation publique en vertu de l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique;

Mme Maryse Firth propose

D'adopter le processus de consultation en vue de la modification de la politique de maintien ou de fermeture des écoles, de changement de la destination des immeubles et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Adoption budget 2025-2026

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT que l'avis public requis en vertu de la Loi sur l'instruction publique à l'article 278 a dûment été publié le 3 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que le CSSVT doit assurer une gestion efficace, efficiente, équitable et écoresponsable des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose;

CONSIDÉRANT les orientations et les objectifs de notre plan d'engagement vers la réussite de même que les travaux du comité de répartition des ressources, la consultation du comité consultatif de gestion et les travaux du comité de vérification;

CONSIDÉRANT que malgré le manque de prévisibilité des paramètres de consultation déposés le 12 juin 2025, ce budget prévoit l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que la démonstration de la croissance annuelle de 6 % de la clientèle auprès du MEQ a permis d'obtenir, le 16 juillet dernier, une bonification significative de la cible des heures rémunérées pour 2025-2026;

CONSIDÉRANT que les règles comptables ne permettent pas de renverser un montant sans l'apport d'un revenu, l'économie anticipée par le respect de la cible des ETC (mesure 16034) demeure inscrite comme étant un effort budgétaire, malgré la communication du MEQ du 21 août à la suite du dépôt des plans d'effectifs;

CONSIDÉRANT que les plans d'effectifs ont été approuvés selon l'échéancier prévu aux conventions collectives;

CONSIDÉRANT que la structure administrative a été modifiée le 2 juillet à la suite du dépôt des paramètres de consultation;

CONSIDÉRANT que le budget respecte les orientations suivantes d'afin d'accéder au réinvestissement de 4,8 M\$ annoncé le 16 juillet (mesure 16036);

- Respect de la cible d'heures rémunérées allouée;
- Priorité accordée à des mesures d'économie administratives;

- Préservation des mesures protégées et dédiées, minimalement à 80 %;
- Participation aux mesures de performance telles que la mutualisation régionale ou nationale des services administratifs.

CONSIDÉRANT la communication du MEQ du 11 août 2025 confirmant l'accès au montant de la mesure 16036;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 13 535 476 007 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 10 231 533 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 34 260 697 \$;
- Un nombre de 36 106 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;
- Le taux de 0,08423 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2025-2026.

CONSIDÉRANT que la direction générale a instauré un comité de suivi des ETC afin d'assurer le respect de la cible des heures rémunérées et de soutenir le suivi des projections avec le MEQ;

CONSIDÉRANT la note de service transmise le 3 septembre aux directions d'établissement et aux directions de service, pour faciliter l'autonomie en matière d'ajout d'heures rémunérées et permettant une prévisibilité de dépenses à la hauteur de celles déployées en 2024-2025;

CONSIDÉRANT qu'un suivi des états financiers par activité sera assuré afin de réinvestir, selon les disponibilités, durant l'année 2025-2026;

CONSIDÉRANT que le CSSVT a pour mission d'établir des établissements d'enseignement sur son territoire, de les soutenir et de les accompagner en leur rendant accessibles les biens et services et en leur offrant les conditions optimales leur permettant de dispenser aux élèves des services éducatifs de qualité et de veiller à leur réussite éducative, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau d'instruction, de socialisation et de qualification de la population;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du CSSVT craint que les services aux élèves soient mis en péril par ce budget, notamment en ce qui concerne les besoins accrus en francisation et en accompagnement, particulièrement dans les milieux à fort taux de défavorisation.

CONSIDÉRANT que le comité de vérification recommande que le conseil d'administration procède à l'adoption du budget tout en exprimant officiellement son insatisfaction auprès du MEQ;

M. Yannick Brière propose

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette présenté en équilibre soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, et ce, malgré les préoccupations du conseil d'administration quant aux impacts de ce budget sur les services offerts aux élèves du CSSVT.

QUE les budgets des écoles et des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3889-250923

6.4 Demande de financement au ministère de l'Éducation du Québec pour l'ajout d'espace - PQI 2026-2036 secteur Formation générale des jeunes

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour 2025-2026 à 2035-2036;

CONSIDÉRANT l'analyse annuelle des capacités d'accueil des établissements du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) réalisée par les Services des ressources éducatives (organisation scolaire);

CONSIDÉRANT l'objectif 5 du PEVR 23-27: Assurer la capacité d'accueil nécessaire pour scolariser tous les élèves du CSSVT;

CONSIDÉRANT l'analyse pointue de l'organisation scolaire dans les établissements du CSSVT;

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil reconnues par le MEQ pour les écoles primaires du CSSVT;

CONSIDÉRANT les rencontres entre la direction générale et les municipalités situées sur le territoire du CSSVT ainsi que les informations échangées au regard des développements domiciliaires, le tout en cohérence avec l'article 201 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les échanges avec les administrations municipales de Salaberry-de-Valleyfield, de Beauharnois et de Huntingdon, entre autres, quant aux développements domiciliaires actuels et planifiés des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous avons dû reprendre les locaux de bibliothèque et le salon du personnel de certaines écoles afin de scolariser nos élèves;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des établissements scolaires du CSSVT se situent dans un milieu ayant un IMSE entre 7 et 10;

CONSIDÉRANT les besoins de nos élèves handicapés ou difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ÉHDAA);

CONSIDÉRANT les besoins des élèves actuels et futurs de notre territoire;

M. Robin St-Pierre propose :

QUE le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands fasse une demande de financement au ministère de l'Éducation du Québec pour l'ajout d'espace dans le cadre du PQI 2026-2036 selon le modèle suivant :

Secteur Salaberry-de-Valleyfield :

- En priorité 1, la construction d'une école secondaire sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield. Selon les prévisions du MEQ ainsi que les prévisions de développement de la municipalité, un ajout d'espace d'une capacité d'accueil de 1 000 élèves est à privilégier.
- En priorité 2, la construction d'une école primaire sur le terrain de l'école Edgar-Hébert (868028). Selon les prévisions du MEQ, les prévisions de développement de la municipalité de même que notre déploiement du programme de préscolaire 4 ans, un ajout d'espace d'une capacité d'accueil de 24 classes (1-3-18-2) est à privilégier.

- En priorité 3, l'achat de 12 classes modulaires pour la clientèle de l'école de la Baie-Saint-François (868039). Selon les prévisions du MEQ et les prévisions de développement de la municipalité, un ajout d'espace d'une capacité d'accueil de 12 classes modulaires est à privilégier. Malgré l'ajout d'un agrandissement à terme en 26-27 à l'école secondaire de la Baie-Saint-François, nous aurons un taux d'occupation de 90 % selon nos prévisions. Ce taux progressera rapidement durant les années suivantes.
- En priorité 4, la construction d'une école primaire dans le secteur Fabre et Moco (Salaberry-de-Valleyfield). Selon les prévisions du MEQ, les prévisions de développement de la municipalité de même que notre déploiement du programme de préscolaire 4 ans, un ajout d'espace d'une capacité d'accueil de 24 classes (1-3-18-2) est à privilégier.
- En priorité 5, la construction d'une école primaire (Salaberry-de-Valleyfield). Selon les prévisions du MEQ, les prévisions de développement de la municipalité de même que notre déploiement du programme de préscolaire 4 ans, un ajout d'espace d'une capacité d'accueil de 24 classes (1-3-18-2) est à privilégier.
- En priorité 6, l'agrandissement de l'école Notre-Dame-du-Saint-Esprit (868025) de 5 locaux. Ceci afin de permettre la cohabitation de l'école La Traversée (868029) à même l'établissement de l'école Notre-Dame-du-Saint-Esprit (868025).

Secteur Beauharnois :

- En priorité 1, la construction d'une école primaire sur le terrain de l'école primaire Saint-Paul (868005). Selon les prévisions du MEQ, les prévisions de développement de la municipalité de même que notre déploiement du programme de préscolaire 4 ans, une capacité d'accueil de 24 classes (1-3-18-2) est à privilégier.
- En priorité 2, la démolition et reconstruction de l'école primaire Notre-Dame-de-la-Paix (868002).
- En priorité 3, l'agrandissement de l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois (868035). Selon les prévisions du MEQ ainsi que les prévisions de développement de la municipalité, un ajout d'espace d'une capacité d'accueil d'environ 625 élèves est à privilégier.

Secteur Haut-Saint-Laurent :

- En priorité 1, la construction d'une école primaire à Huntingdon. Selon les prévisions du MEQ, les prévisions de développement de la municipalité de même que notre déploiement du programme de préscolaire 4 ans, une capacité d'accueil de 17 classes (1-2-12-2) est à privilégier.
- En priorité 2, la construction d'une école primaire à Saint-Louis-de-Gonzague. Selon les prévisions du MEQ, les prévisions de développement de la municipalité de même que notre déploiement du programme de préscolaire 4 ans, une capacité d'accueil de 17 classes (1-2-12-2) est à privilégier.
- En priorité 3, la démolition et reconstruction de l'école primaire Montpetit à Saint-Chrysostome (868008).
- En priorité 4, l'agrandissement de l'école secondaire Arthur-Pigeon (868040). Selon les prévisions du MEQ ainsi que les prévisions de développement de la municipalité, un ajout d'espace d'une capacité d'accueil d'environ 400 élèves est à privilégier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3890-250923

6.5 Dépôt d'une demande au ministère de l'Éducation pour obtenir un renouvellement de l'autorisation provisoire d'offrir la formation menant à un DEP en Mécanique agricole

CONSIDÉRANT que le programme d'études en Mécanique agricole (ouvriers agricoles) se retrouve parmi la liste de priorisation des besoins de formation professionnelle et technique en fonction des besoins du marché du travail de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT);

CONSIDÉRANT le besoin des industries de la région d'avoir des mécaniciens d'équipement agricole compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

CONSIDÉRANT que l'activité agricole est au cœur de l'activité économique régionale;

CONSIDÉRANT que le territoire desservi par le centre de formation professionnelle du Suroît est principalement agricole;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) dispense la formation menant à un DEP en Mécanique agricole depuis 2012 en vertu de cinq autorisations provisoires du ministère de l'Éducation (MEQ);

CONSIDÉRANT les investissements du MEQ (1,5 M\$) et du Centre de services scolaire (965 000 \$) afin d'y construire un nouvel atelier, faire l'acquisition de certaines machineries et réaménager certains locaux utilisés et ainsi répondre à l'organisation physique du programme et aux exigences du nouveau programme d'études en Mécanique agricole;

CONSIDÉRANT la contribution des entreprises de la région par le prêt d'équipements et de machineries afin d'offrir une formation à la fine pointe des nouvelles technologies;

CONSIDÉRANT que le plan de développement de l'offre de formation professionnelle de la Montérégie (demandes d'autorisation et d'ententes) qui sera déposé au MEQ est établi par consensus régional à la Table des directeurs généraux des centres de services scolaires et des commissions scolaires anglophones de la Montérégie et de l'Estrie et que ces derniers ont recommandé la demande d'autorisation provisoire pour le programme d'études en Mécanique agricole pour le CSSVT;

CONSIDÉRANT qu'un seul autre centre de services scolaire (Saint-Hyacinthe) en Montérégie détient la carte qui se trouve à l'est du territoire à plus de 100 km de notre point de service et que ce dernier appuie nos demandes depuis le début puisque les élèves que nous avons desservis provenaient de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT que les MRC de Beauharnois-Salaberry et du Haut-Saint-Laurent, ainsi que 15 municipalités et 3 villes du territoire du CSSVT appuient la demande d'autorisation provisoire afin que le CSSVT puisse offrir le programme d'études en Mécanique agricole et confirment les besoins de main-d'œuvre en Mécanique agricole;

CONSIDÉRANT que les employeurs de la région ainsi que la Fédération de l'UPA de la Montérégie, la Fédération de l'UPA du Haut-Saint-Laurent appuient la demande d'autorisation provisoire d'enseignement et confirment les besoins de main-d'œuvre en Mécanique agricole;

Mme Maryse Firth propose

Que le CSSVT dépose la demande d'autorisation provisoire pour offrir le DEP en Mécanique agricole au ministère de l'Éducation afin de répondre aux besoins de formation en Montérégie Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3891-250923

6.6 Autorisation du dirigeant pour un mode d'adjudication de contrat autre que celui défini par la Politique relative à la gestion contractuelle pour des services professionnels visant à accompagner des enseignants non légalement qualifiés détenteurs d'un baccalauréat qui suivent des cours à l'Université TÉLUQ

CONSIDÉRANT qu'à l'article 2.9.3 de la Politique relative à la gestion contractuelle du CSSVT, ce dernier procède par octroi de gré à gré pour tous ses contrats de services professionnels avec une personne physique dont le montant de la dépense est inférieur à 10 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'article 2.9 de la Politique relative à la gestion contractuelle du CSSVT permet au conseil d'administration d'autoriser le centre de services scolaire, dans un cas particulier et pour des motifs légitimes, à procéder à un approvisionnement en biens, en services ou en travaux de construction selon un mode adjudication autre que ceux prévus dans sa politique pourvu que, ce faisant, le centre de services scolaire respecte ses principes;

CONSIDÉRANT que l'estimation des honoraires pour réaliser le mandat se situe entre 95 000 \$ et 105 000 \$;

CONSIDÉRANT que M. Michel Girard possède une connaissance accrue du réseau scolaire et du CSSVT;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de tous que les enseignants non légalement qualifiés du CSSVT qui sont inscrits à l'Université TÉLUQ puissent bénéficier d'un accompagnement;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation remboursera les honoraires encourus pour cet accompagnement.

M. Yannick Brière propose

D'autoriser le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands à procéder à l'achat de gré à gré de l'ordre de plus de 10 000 \$ avec une personne physique pour des services professionnels visant à accompagner des enseignants non légalement qualifiés détenteurs d'un baccalauréat qui suivent des cours à l'Université TÉLUQ.

D'autoriser le directeur général adjoint à la réussite à signer les contrats à intervenir avec l'adjudicataire choisi, soit M. Michel Girard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3892-250923

- 6.7 Autorisation du dirigeant pour un mode d'adjudication de contrat autre que celui défini par la Politique relative à la gestion contractuelle pour des services professionnels visant à mettre en place un plan de mesures d'urgence**

CONSIDÉRANT les besoins du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands en matière de formation, d'accompagnement, de mise à jour, de développement et de soutien liés aux plans de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT les obligations de notre organisation et de chacun de nos établissements d'avoir un plan de mesures d'urgence à jour, fonctionnel et conforme, afin d'assurer la sécurité civile;

CONSIDÉRANT l'objectif du MEQ, inscrit au PEVR 23-27 : Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves;

CONSIDÉRANT l'article 2.9.2 du *Guide de mise en œuvre de la Politique relative à la gestion contractuelle*;

CONSIDÉRANT l'expertise reconnue de Mme Zoubida Habek en matière de mesures d'urgence, ainsi que sa connaissance approfondie de nos milieux;

M. Robin St-Pierre propose

QUE le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands autorise l'octroi de contrat gré à gré, plutôt que de procéder à une demande directe de prix, à Mme Zoubida Habek pour tous nos besoins en matière de planification des mesures d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3893-250923

- 6.8 Demande de financement au ministère de l'Éducation du Québec pour l'ajout d'espace - PQI 2026-2036 secteur Formation générale des adultes**

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour 2025-2026 à 2035-2036;

CONSIDÉRANT l'analyse annuelle des capacités d'accueil des établissements du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) réalisée par les Services des ressources éducatives;

CONSIDÉRANT l'objectif 5 du PEVR du CSSVT d'offrir une capacité d'accueil à tous les élèves du CSSVT;

CONSIDÉRANT l'augmentation de clientèle à la formation générale des adultes;

CONSIDÉRANT l'objectif 4 du PEVR 23-27: Augmenter la persévérence scolaire jusqu'à l'obtention d'une première diplomation ou d'une qualification;

CONSIDÉRANT les échanges avec les administrations municipales de Beauharnois et de Huntingdon, entre autres, quant aux développements domiciliaires actuels et planifiés des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le CSSVT a dû changer la vocation des deux édifices destinés à l'enseignement des adultes pour répondre à l'augmentation de clientèle au primaire;

CONSIDÉRANT les besoins de nos élèves adultes handicapés ou difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ÉHDAA);

CONSIDÉRANT les besoins des élèves adultes actuels et futurs de notre territoire;

Mme Émilie D. Frenette propose :

QUE le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands fasse une demande de financement au ministère de l'Éducation du Québec pour l'ajout d'espace dans le cadre du PQI 2026-2036 pour le secteur de la formation générale des adultes selon le modèle suivant :

Secteur Beauharnois :

- Selon la situation actuelle à l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois et la demande d'un ajout d'espace en FGJ. Une demande de 4 locaux pour offrir de la formation de base commune, de la formation de base diversifiée, de la francisation ainsi qu'une formation de participation sociale pour la clientèle adaptée, est à privilégier combinée à l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois.

Secteur Haut-Saint-Laurent :

- Selon la situation actuelle à l'école secondaire Arthur-Pigeon et la demande d'un ajout d'espace en FGJ. Une demande de 4 locaux pour offrir de la formation de base commune, de la formation de base diversifiée, de la francisation ainsi qu'une formation de participation sociale pour la clientèle adaptée, est à privilégier combinée à l'école secondaire Arthur-Pigeon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3894-250923

6.9 Politique relative à la sécurité de l'information, à l'utilisation des ressources informationnelles et à la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (RLRQ, c. G-1.03) et la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale;

CONSIDÉRANT l'obligation pour les organismes publics de se doter d'une politique de sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT l'importance capitale que prennent la sécurité de l'information, l'utilisation des ressources informationnelles et la protection des renseignements personnels en raison de la nature sensible et confidentielle de l'information détenue par le CSSVT;

CONSIDÉRANT l'engagement du CSSVT à s'acquitter pleinement de ses obligations à l'égard de la sécurité de l'information, de l'utilisation des ressources informationnelles et de la protection des renseignements personnels, quels que soient leurs supports ou leurs moyens de communication.

Mme Marie-Claude Richer propose

D'ADOPTER la Politique relative à la sécurité de l'information, à l'utilisation des ressources informationnelles et à la protection des renseignements personnels telle que déposée et que la Politique sur la sécurité de l'information soit abrogée.

Que le directeur des Services du secrétariat général et des communications soit autorisé à apporter toute modification nécessaire à la Politique relative à la sécurité de l'information, à l'utilisation des ressources informationnelles et à la protection des renseignements personnels, et ce, dans les cas suivants :

1. Pour corriger toute erreur matérielle, typographique, de concordance ou cléricale qui pourrait y figurer;
2. Pour adapter la politique afin de la rendre conforme aux lois et règlements en vigueur, à la suite de toute modification législative ayant un impact sur l'une ou plusieurs des clauses de la politique. Les modifications ainsi apportées seront notifiées aux parties concernées dans les meilleurs délais et la reddition de compte sera effectuée au conseil d'administration à la séance suivante selon les procédures établies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.1 Comité de gouvernance et d'éthique

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance.

7.2 Comité de vérification

Une rencontre du comité de vérification s'est tenue le 17 septembre 2025, suivie d'une seconde rencontre le 23 septembre 2025. Lors de ces séances, plusieurs sujets ont été abordés, notamment l'audit réalisé par le Vérificateur général du Québec, au cours duquel les constats et recommandations ont été présentés et discutés.

Le budget du CSSVT a également été soumis à l'analyse des membres, qui ont échangé sur les priorités financières et les ajustements requis.

Enfin, une mise à jour du plan de gestion des risques a été présentée, permettant de revoir les mesures en place et d'envisager les ajustements nécessaires en fonction des enjeux identifiés.

7.3 Comité des ressources humaines

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance

8. COMITÉ DE PARENTS

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance.

9. QUESTIONS DU PUBLIC SUR LES POINTS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE

Il n'y a aucune question du public.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 32, Mme Catherine Martel propose la levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (HUIS CLOS) ET ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

LUC LANGEVIN
DIRECTEUR DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ET DES COMMUNICATIONS